



Service Municipal de la Vie Associative

**FICHE DE VŒUX**  
**MAISON DES ASSOCIATIONS (y compris les Bureaux)**  
**PERMANENCES REGULIERES**

à retourner au service municipal de la vie associative de la Roque d'Anthéron  
au centre sportif et culturel Marcel Pagnol avant le 15 juin  
ou par mail : [vie-associative@ville-laroquedantheron.fr](mailto:vie-associative@ville-laroquedantheron.fr)

**Important** : les horaires doivent s'inscrire dans la tranche 9h à 22h30. Ces créneaux ne couvrent pas les jours fériés. Vous devez impérativement souscrire une assurance pour toutes les activités organisées dans les locaux municipaux.

Il s'agit uniquement des demandes concernant des réunions ou des permanences.

ASSOCIATION : .....

DEMANDEUR : .....

 de l'Association : ..... email : .....

DATE DE LA REPRISE DE VOS ACTIVITES : .....

		Précisez le nombre de personnes	
Jour	Horaire précis	Réunions	Permanences ouvertes au public ou activités

**Cadre réservé à l'administration**

- Date de réception de la demande :
- Avis du S.M.V.A. :
- Réponse donnée le :